

MUSIQUE ET CHANT LITURGIQUE DANS LA PRESSE FRANÇAISE (1969-1971)

Si nous parcourons la presse française depuis 1969 nous y relevons un certain nombre d'articles ayant pour objet les problèmes que pose l'insertion de la musique et du chant dans le renouveau liturgique actuel. Documents, d'une part, ces articles se veulent aussi jugements de valeur sur ce qui se fait. D'où l'intérêt ici de faire apparaître leurs points de vue différents, peut-être leurs limites.

DES FAITS S'IMPOSENT

L'apparition quasi universelle du « jazz d'église ».

« Depuis plusieurs mois déjà, la musique de jazz, ou ce qu'on nomme ainsi, a fait son entrée dans les églises françaises. A l'occasion surtout des " messes de jeunes ", messes organisées par des adolescents qui jugeaient désuètes les formes et les pompes des liturgies classiques. L'Episcopat a, dans une note officielle, admis qu'il fallait " prendre " au sérieux les efforts des jeunes pour faire vivre la messe grâce à une musique vivante et rythmée. » (J. Duquesne, *Le jazz est entré dans les églises françaises*, *L'Express*, mars 1969.) Et *Témoignage Chrétien* (15 mai 1969), sous le titre *Une Messe pour cheveux longs*, de faire le compte rendu élogieux d'une messe rassemblant 4 000 jeunes à la cathédrale de Reims autour de John Littleton. « Une nouvelle querelle des anciens et des modernes » est provoquée par l'irruption de la guitare et des rythmes inspirés du folklore local dans les églises de tous les continents (J. Duquesne, *L'Express*, mars 1969).

La « vogue des concerts spirituels » à l'église.

Le mot est du R.P. E. Martin dans *Une Muse en péril — Essai sur la Musique sacrée*, Paris, A. Fayard, 1968 (p. 238). C'est

France-Soir du 21 septembre 1970 qui constate : « Cinq mille personnes à Saint-Sulpice pour entendre Duke Ellington. Autant pour *Le Messie* de Haendel à Saint-Eustache. C'est un phénomène de notre époque : les églises sont devenues les salles de concert les plus courues. A l'abbaye Saint-Victor de Marseille, 10 000 auditeurs pour un festival de musique sacrée avec le clarinettiste-médecin Jean-Christian Michel. Les autorités ecclésiastiques semblent aujourd'hui faire le point pour fixer les limites à ne pas dépasser. » Et le R.P. E. Martin de penser que « le déclin de la musique rituelle n'est pas étranger à la vogue des concerts spirituels qui, depuis quelques années, se multiplient à un rythme que l'Eglise n'a jamais connu ». (*Op. cit.*, p. 238.)

La production abondante d'œuvres musicales savantes d'inspiration religieuse.

A propos du compte rendu d'un concert organisé à l'Eglise réformée de l'Oratoire (en février 1969), le journal *La Croix* écrit : « Il est réconfortant de constater que la musique sacrée tient une place de choix chez nos compositeurs contemporains : *Messe de la Pentecôte* de R. Ourgandjian, *Messe pour le Jour de la Paix* de A. Jolivet, *Tropes* de G. Morançon, *Numinis Sacra* de Tobia Nikiprowetzky. » Et *France-Soir*, déjà cité, de poursuivre : « Les autorités religieuses sont aussi à la recherche d'œuvres musicales contemporaines de qualité. Malheureusement le temps est loin où les musiciens se consacraient presque exclusivement à la musique sacrée. Les musiciens actuels ont d'autres inspirations. Pourtant, un mouvement se dessine. On connaît l'œuvre importante de Messiaen. Il existe aussi une *Messe pour l'Arbresle* de M. Puig, une *Passion selon saint Luc* de Penderecki. D'autres compositeurs modernes, tels A. Jolivet, B. Britten et Ligeti ont aussi écrit pour une nouvelle liturgie » (*France-Soir*, 21 septembre 1970). Je pense que ce dernier terme de « nouvelle liturgie » souffre discussion car où est l'acte liturgique dans le *Requiem* de Ligeti par exemple, ou dans les *Trois petites Liturgies* d'O. Messiaen qui pensait pourtant « accomplir un acte liturgique » en transposant une sorte de louange organisée au Concert ? (*Cf. Informations Catholiques Internationales*, août 1970, *La grande pitié de la musique liturgique*, p. 26.)

DES JUGEMENTS SONT PORTÉS

Chant liturgique et amateurisme.

Dans le domaine du chant liturgique, l'Eglise semble se contenter d'amateurisme. Dans *Avis des hommes de l'Art, Informations Catholiques Internationales* cite Marcel Frémiot : « Je suis désespéré de voir que l'Eglise suit toujours en musique la mode la plus facile. A tout coup. Les responsables ont résolument opté pour les sous-produits, les sous-négro-spirituals et les sous-grégoriens. » Et Olivier Alain : « Depuis le siècle dernier, c'est de plus en plus mauvais ; aujourd'hui, au mot " participation " on est prêt à sacrifier n'importe quelle valeur. L'Eglise ne comprend pas que n'importe qui ne peut pas faire de musique ; c'est une question de métier. » (I.C.I., août 1970, p. 27.) La même revue dans le même numéro, parle de pseudo-grégorien que, chaque dimanche, des millions de Français chantent avec « *Nous proclamons ta mort, Seigneur Jésus...* », « *Nous rendons grâce à Dieu* », « pour ne pas parler, dit l'auteur de l'article, de " l'inqualifiable musique " du " Notre Père. " » (I.C.I., *id.*, p. 22.) Et, « tout aussi pitoyable que le pseudo-grégorien, le pseudo-jazz », dont John Littleton n'hésite pas à dire : « Les jeunes prennent pour du jazz n'importe quelle musique rythmée. » « Il ne s'agit nullement, ajoute l'auteur, de condamner les messes rythmées, mais de reconnaître qu'elles ont besoin d'être soutenues par une véritable musique. (I.C.I., *id.*, p. 23-24.)

Amateurisme et manque de culture musicale.

De l'avis de beaucoup, l'amateurisme est à mettre en partie sur le compte du manque de culture musicale des Français : « Une première constatation, écrit M. Vaussard dans *La Croix*, est que le peuple français n'est pas spontanément porté au chant et que, sans formation, il chante mal. D'où le désir de lui présenter d'abord des rythmes simples, faciles à retenir. Encore faudrait-il qu'ils soient beaux ! » (*La Croix*, 13 mai 1970, « *Harmonies du chant d'Eglise.* ») « Il n'est pas sans intérêt de savoir que selon une étude publiée par l'U.N.E.S.C.O., la France est le 35^e pays du monde pour l'éducation musicale... Le niveau de culture musicale des Français est un des plus bas. Il leur faut donc une musique populaire et facile. Ce que les gens écoutent à la radio, ce n'est pas France-Culture. La musique qu'ils entendent est la plus pauvre possible. C'est une réalité. Il faut partir de là, puis avancer par étapes ; viser plus haut que le niveau moyen de médiocrité, mais pas hors de portée. » C'est ainsi qu'I.C.I. (*id.*, p. 24-

25) se fait le porte-parole de beaucoup de responsables du clergé. Et B. Gavoty dans *Ecclesia* : « Il est difficile de faire chanter la foule. On ne lui demande que de la bonne volonté, mais cela ne suffit pas. » (*Ecclesia*, début 1971, « Faut-il encore de la musique à l'église et quelle musique ? »)

Compositeurs professionnels et composition liturgique.

Les compositeurs professionnels se sont peu engagés dans la composition liturgique. Pourquoi ? s'interroge la Presse : « Aucun des " Grands musiciens " ne travaille actuellement avec le C.N.P.L. On connaît leurs réserves vis-à-vis de ce genre d'activité qui ne rapporte guère d'argent et reste souvent anonyme : peu d'enthousiasme pour les chants d'assemblée, avenir incertain de textes jugés trop courts ou de mauvaise qualité. Cette absence des " grands " musiciens catholiques a déjà fait couler beaucoup d'encre. C'est une fausse note parmi d'autres dans le chant liturgique postconciliaire que l'on a traité de " sous-jazz ", de " pseudo-grégorien ". Non sans raison parfois, si l'on en juge par la pauvreté affligeante de la plupart des messes dominicales actuelles. L'absence de moyens techniques et d'animateurs qualifiés y est pour une part et la réforme de l'enseignement dans les séminaires — où l'éducation musicale a tendance à disparaître — risque d'aggraver les choses » (*Le Monde*, 12 février 1971, « Les fausses notes du chant liturgique »).

Pour I.C.I. : « Les causes de la médiocrité actuelle de la musique liturgique sont évidentes... Il y a d'abord une question de rétribution : quand on demande à un menuisier de faire un confessionnal, on le paie. Pourquoi ne paierait-on pas celui qui a fait de la musique son métier ?... Toute musique liturgique exige d'un compositeur une certaine dose d'humilité... Le musicien doit s'effacer dans une neutralité au seul service de la compréhension du texte... Une messe contraint l'artiste à se plier à un cadre précis et cette perspective ne les enthousiasme pas d'une manière générale... Le musicien doit employer un langage différent selon qu'il se trouve " extra " ou " intra muros Ecclesiae ". Cependant les musiciens contestent souvent cette exigence » (ex. O. Messiaen). (I.C.I., *id.*, p. 24 et 26.)

Participation du peuple.

Le peuple participe de plus en plus à l'acte liturgique par le chant : « En quelques années le progrès est considérable là où

l'on a voulu s'en donner la peine. Les églises où les fidèles chantent, et chantent convenablement, ne manquent pas. Tout n'est pas parfait, mais on est sur le bon chemin. » (*La Croix*, 18 juin 1969, *Liturgie nouvelle, musique nouvelle*, par P. Zurfluh.)

Réponse des compositeurs.

A l'invitation faite aux compositeurs de répondre aux besoins de l'Eglise, certains tout de même ont répondu.

Cette invitation transparait dans l'intervention du P. Cellier, directeur du C.N.P.L., aux journées d'*Ephrem* de janvier 1971 : « Le P. Cellier a fait le point, sur les problèmes actuels de la liturgie. Il a souligné la nécessité de l'appui et de la compétence des musiciens. » « Ils doivent avoir le courage et l'audace, tout en restant fidèles à la tradition de l'Eglise, d'entrer dans une recherche prospective en analysant constamment l'évolution du mouvement musical contemporain, en formant des personnalités laïques et en travaillant à l'établissement d'un répertoire liturgique qui devra partir du peuple chrétien, comme le montre l'histoire du chant d'église. » (*Le Figaro*, 5 février 1971.)

Parmi les compositeurs professionnels qui ont répondu (avant d'ailleurs l'intervention précitée du P. Cellier), I.C.I. propose l'exemple de Marius Constant et de Victor Martin. Le premier, « à la demande du P. Pézeril, aujourd'hui évêque auxiliaire de Paris, a écrit voici quelques années une *Messe pour la Pentecôte* (à dire vrai, il s'agit, croyons-nous, d'une *Messe de Pâques*) qui a été célébrée en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Cette expérience fut une réussite. Tous les fidèles chantaient de bon cœur, " preuve, dit Marius Constant, que la musique contemporaine n'est pas difficile " (I.C.I., *id.*, p. 28). Quant au second, il a fondé une équipe, un " atelier " de moines et de moniales », susceptibles de recevoir et de transmettre un enseignement musical... Deux fois par an, pendant quinze jours, à raison de sept heures d'écriture dans la journée, ces hommes et femmes suivent avec M. Martin un programme d'études polyphoniques qu'ils mettent ensuite en pratique dans les monastères. Entre les stages, ils envoient un devoir hebdomadaire. L'effort demandé est considérable mais payant. (I.C.I., *id.*, p. 29.)

DES LIMITES DE LA PRESSE FRANÇAISE

Il est à regretter que, sinon par allusions, la question de fond qui éclaire tout ne soit pas abordée sérieusement. Il s'agit d'une définition de l'acte liturgique en tant que tel. Les allusions, nous les trouvons dans le point de vue de Michel Wackenheim : « Il

s'agit de savoir la raison pour laquelle une assemblée donnée se trouve réunie. Est-ce pour vérifier, durant toute la célébration, si la musique qu'on y pratique répond aux canons d'un style soi-disant " sacré " ? ou bien est-ce pour *célébrer la pâque de Jésus Christ en des mots et des gestes où chacun puisse se reconnaître ?* » (I.C.I., *id.*, p. 28.) Dans une interview accordée par le P. Gelineau à *La Croix* : « C'est un droit essentiel de la réforme liturgique que de permettre à tous la meilleure participation possible à l'Événement qui devrait être, pour nous chrétiens, chacune de nos célébrations. *Le Christ vient rejoindre les hommes là où ils sont, comme ils sont... Exécuter des chefs-d'œuvre de musique et célébrer Jésus Christ ne s'identifient pas nécessairement.* » (*La Croix*, 30 mai 1969.)

Il fallait, croyons-nous, relever l'insuffisance de certains lieux communs, ou d'affirmations comme celle d'A. Jolivet rapportée par I.C.I. « L'Art est l'expression de ce qu'il y a de plus fort au sein de l'homme, l'Art est déjà du Sacré. » (I.C.I., *id.*, p. 28.)

Il fallait aussi dépasser ce que dit P. Henry de la Musique rituelle (I.C.I., *id.*, p. 27). Il aurait fallu trouver au moins une bonne définition de cette Musique, telle celle-ci : « La Musique rituelle proprement dite est une Musique dans laquelle la qualité musicale n'a ni le premier ni le dernier mot, mais dont la nature découle de son intégration dans les rites. » (B. Huijbers, *Musique rituelle. Congrès Universa Laus. Essen, septembre 1971.*)

Marcel GODARD.